

1) Préambule

Un futur conducteur peut choisir d'apprendre à conduire dès l'âge de 15 ans grâce à la conduite accompagnée, réalisée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). La conduite accompagnée permet, après une formation initiale en école de conduite, d'acquérir de l'expérience au volant en toute confiance et sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles.

Qui peut être accompagnateur ? Pour être accompagnateur, il faut :

- Etre titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Ne pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite ...);
- Etre mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- Participer aux rendez-vous préalables de la dernière étape de la formation initiale de l'apprenti conducteur.

Il est possible, pour l'élève, d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

L'objectif est d'amener également tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

La formation doit donc permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risques.
- d'assimiler les règles et les comportements à adopter.
- de comprendre les interactions entre différents facteurs dont l'interaction entre l'homme - le véhicule - l'environnement.
- de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.
- d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses.

...

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les formateurs et enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière sauront vous guider.

3) L'organisme de formation

Ecole de Conduite LANDRIEU :

- Siège Social 12 place des Oiseaux / 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF / TEL: 02.51.31.10.85 / ecoledeconduitemlandrieau@gmail.com
Agrément E1808500020
- ATLANT'VIE / BELLEVILLE-SUR-VIE / 85170 BELLEVIGNY
Agrément E0208503860
- Centre Commercial Les Garennes / Rue St André / 85190 VENANSAULT
Agrément E1708500020
- 55 Boulevard des 2 Moulins / 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
Agrément E2108500080

4) Les pré-requis : Avoir minimum 15 ans / Etre titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR / Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

5) Le public visé : Tout public

6) **La durée de la formation** : 20 heures (minimum légal obligatoire) + 2 heures de rendez-vous préalables obligatoires (avec les représentants légaux de l'élève).

7) **Les objectifs de la formation**

Une évaluation de départ obligatoire est réalisée en voiture afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

A la suite de l'évaluation et selon la réglementation en vigueur, nous proposons le parcours spécifique suivant :

Une formation théorique

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code collectifs sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement...

Des cours collectifs spécifiques sur les thèmes suivants sont abordés:

- Les distracteurs
- L'alcool
- La vitesse
- La circulation routière : croiser / dépasser - Priorités - Arrêts stationnement - Feux...
- La signalisation : panneaux, marquages...
- La conduite : Les prises d'information, d'analyse et de décision, diverses situations....
- Les infractions, permis à point
- Les premiers secours
- Le véhicule: mécanique - fonctionnement - entretien - équipements...
- L'écomobilité - l'éco-conduite ...

Lors des séquences collectives animées de 3 heures en moyenne organisées et réparties chaque semaine sur les sites suivants et selon les heures indiquées ci-après.

et/ou lors des stages code qui ont lieu à chaque période de vacances scolaires où sont dispensées 15 heures.

Un accès au service « PASS ROUSSEAU B » est proposé à chaque élève. Des fiches pédagogiques sur certains thèmes abordés sont remises aux élèves.

MOULLERON-LE-CAPTIF 12 place des Oiseaux	BELLEVIGNY Centre Commercial ATLANT'VIE	VENANSAULT Centre Commercial Les Garennes	LE POIRÉ-SUR-VIE 55 boulevard des 2 Moulines
Le lundi De 18H30 à 19H30	Le mardi De 17H45 à 18H45	Le mercredi De 18H30 à 19H30	Le lundi De 17H15 à 18H15
Le mercredi et jeudi De 17H15 à 18H15	Le jeudi De 18H30 à 19H30	Le vendredi De 17H15 à 18H15	Le mardi De 19H00 à 20H00
Le samedi De 10H00 à 11H00	Le vendredi De 18H30 à 19H30	Le samedi De 11H30 à 12H30	Le mercredi De 16H00 à 17H00
			Le samedi De 11H15 à 12H15

Une formation pratique en cours individuel

Comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :

Compétences générales	Compétences détaillées
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation pratique sur tous types de routes.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco-conduite.

Rendez-vous préalables obligatoires (2 heures)	<p>Il est programmé par l'enseignant (e) lorsque l'élève est apte à partir en conduite accompagnée. Cet échange permet de sensibiliser les accompagnateurs (généralement les parents) et de faire le bilan avec l'apprenant afin que la formation se poursuive dans les meilleures conditions. L'enseignant(e) remettra l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).</p>
Rendez-vous pédagogiques de la conduite accompagnée obligatoires (6 heures)	<ul style="list-style-type: none"> • 1er rendez-vous est fixé à condition que l'élève ait fait au moins 1 000 Km. Il se déroule en 2 parties : Une séance pratique individuelle d'une heure (échanges, circulation, bilan...). Une séance théorique collective en salle d'une durée de 2 heures. • 2ème rendez-vous est fixé en fin de parcours lorsque l'élève aura réalisé au moins 3000 km et au bout de 1 an d'expérience (depuis le rendez-vous préalable). Il se déroule en 2 parties comme le précédent : Une séance pratique individuelle d'une heure (échanges, circulation, sensibilisation sur l'examen du permis de conduire et son déroulement) Une séance théorique collective en salle d'une durée de 2 heures. <p>La présence d'un accompagnateur majeur est obligatoire pour les rendez-vous « pratique et théorique ». <i>Les thèmes abordés lors des 2 rendez-vous « Théorie » collectifs en salle sont le code de la route, l'alcool, les produits stupéfiants, la vitesse, la fatigue, la vigilance, les assurances, constat amiable, les accidents puis échanges sur les expériences de conduite avec d'autres apprenants et accompagnateurs....</i></p>

8) Les épreuves d'examen

1 - L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen. Le jour de l'épreuve le candidat doit se munir obligatoirement d'une pièce d'identité en cours de validité.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions. Le résultat est communiqué à l'école de conduite par mail normalement dans la journée.

2 - L'examen pratique

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes

Le candidat sera évalué sur les compétences suivantes : Connaître et Maîtriser son véhicule / Appréhender la route / Partager la route avec les autres usagers / Autonomie, conscience du risque / Conduite respectueuse.

- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

La présentation du livret d'apprentissage numérique par le candidat est obligatoire.

Un(e) enseignant(e) de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves lors de l'épreuve pratique.

Le résultat sera disponible sous 24/48 heures après le passage de l'examen (*week-end et jours fériés non inclus*). L'école de conduite en sera informé. Le candidat pourra visualiser le détail de son bilan de compétences avec son résultat sur son compte RdvPermis (permisdeconduire.gouv.fr).

Si le résultat est favorable, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. En cas de contrôle routier par les forces de l'ordre, ce certificat devra être présenté en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

